



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2151-1-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2151-1-22 d'un montant de 1 310 000 \$ modifiant le règlement E-2151-21 d'un montant de 1 130 000 \$ visant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour le secteur résidentiel et les secteurs non résidentiels (ici), afin que celui-ci soit d'un montant total de 1 310 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 6 juin 2022 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juillet 2022.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 12 juillet 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF LOAN BY-LAW E-2151-1-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on May 16, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the loan by-law E-2151-1-22 of \$ 1 310 000 amending by-law E-2151-21 in the amount of \$1,130,000 for the acquisition and installation of water meters for the residential and non-residential sectors (here), for a total amount of \$1,310,000.

This by-law was approved by the qualified voters on June 6, 2022, and by the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on July 4, 2022.

It comes into force on the day of publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2151-1-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 12 juillet 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2151-1-22 d'un montant de 1 310 000 \$ modifiant le règlement E-2151-21 d'un montant de 1 130 000 \$ visant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour le secteur résidentiel et les secteurs non résidentiels (ici), afin que celui-ci soit d'un montant total de 1 310 000 \$, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 12 juillet 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 12 juillet 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire